

MODALITES OLYMPIADES 2026



ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉS

La Direction du groupe BAUDIN CHATEAUNEUF vous propose de participer aux journées Olympiades BC 2026. L'évènement est ouvert à l'ensemble des collaborateurs sur inscription.

Les challenges :

- 20 mars - Activités de neige dans les Alpes
- Date à définir en septembre - Activité et région à définir

Ces évènements se déroulent sur le temps de travail, le vendredi.

Les activités se font par équipe de 2 ou plus en fonction des challenges.

ARTICLE 2 - PARTICIPATION

Un collaborateur compétiteur ne pourra s'inscrire qu'à une journée / challenge dans l'année.

La participation est soumise à l'approbation du N+1, pour les participants inscrits, les organisateurs de la journée.

**TOUTE PARTICIPATION EST FERME,
EN CAS D'IMPOSSIBILITÉ UN DÉLAI
DE PRÉVENANCE D'UNE SEMAINE EST
DEMANDÉ.**

ARTICLE 3 - INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font sur le site :
www.olymiades.baudinchateauneuf.com

Les collaborateurs devront se munir de leur numéro de matricule (sur le bulletin de salaire) qui permettra de les affecter à une région.

Les places sont limitées par région, une liste d'attente sera mise en place en cas de désistement.

Il est possible de s'inscrire seul ou en équipe.

Une confirmation d'inscription sera envoyée par mail à chaque participant. Les modalités et précisions sur l'évènement leur seront envoyées ensuite afin d'organiser au mieux leur venue sur le site.

Pour tout problème technique ou question, il suffit d'envoyer un mail à :
communication@baudinchateauneuf.com

ARTICLE 4 - RÉGIONS

Les entités du groupe ont été réparties en 6 régions.

NORD / CENTRE / EST / GRAND SUD / GRAND OUEST / IDF.

Pour rappel, l'affectation à une région se fait via le matricule du collaborateur.

Le nombre de participants est fixé à 10 par évènement et par région soit 60 participants maximum par journée.

ARTICLE 5 - DÉROULEMENT

Les participants devront arriver selon l'horaire communiqué. Les activités se dérouleront le vendredi. La remise des prix aura lieu lors de la soirée de clôture du vendredi. Tous les participants resteront dormir sur place. Pour un départ le samedi matin.

ARTICLE 6 - FRAIS DE DÉPLACEMENT ET HÉBERGEMENT

Chaque participant devra gérer son transport jusqu'au lieu de rendez-vous qui lui sera indiqué une fois inscrit. Il sera remboursé des frais de transport via note de frais. Il s'engage à favoriser le co-voiturage ou les transports en commun.

Seront pris en charge sur place :

- les repas
- l'hébergement pour la nuit du vendredi au samedi
- les activités organisées par BC

ARTICLE 7 - ÉQUIPEMENT

En fonction de l'activité, les participants devront prévoir une tenue adaptée.

Tee-shirt, casquette et accessoire aux couleurs de chaque région seront fournis.

ARTICLE 8 - ARBITRAGE

Le règlement de chaque challenge sera précisé le jour J. L'arbitrage et le comptage des points seront effectués par le service communication et/ou un prestataire extérieur le cas échéant.

ARTICLE 9 - RÉCOMPENSES

Chaque participant recevra une carte cadeau Décathlon d'une valeur de 15 euros.

A l'issue de chaque challenge, les 3 meilleures équipes seront récompensées :

- 1er prix : un bon cadeau pour une expérience/activité inédite d'une valeur maximum de 300 euros par personne
- 2ème prix : une carte cadeau Décathlon d'une valeur maximum de 150 euros par personne
- 3ème prix : une carte cadeau Décathlon d'une valeur de 80 euros par personne.

Le 1er prix sera à organiser sur mesure dans la région des gagnants. Il pourra être de tout ordre dans la limite du budget indiqué : baptême en montgolfière, saut en parachute, circuit formule 1, croisière catamaran...

ARTICLE 10 - DROIT À L'IMAGE

Les participants acceptent que leur image (prises de vues photographiques et/ou audiovisuelles) soit utilisée pour les besoins de la communication institutionnelle, interne et externe du groupe, sur tout support et pour une durée illimitée.